

■ Une conception novatrice pour le nouveau site internet de la ville de Feurs

- *En ligne depuis le 15 septembre, il est adapté à la nouvelle philosophie du web.*
- *Le plan interactif est une des nouveautés.*
- *L'adresse demeure inchangée.*

Exit le vieux site internet de la ville de Feurs de 2008 devenu quelque peu archaïque au fil du temps malgré des réactualisations régulières. Il était pourtant auto-adaptatif pour les smartphones, les tablettes, etc... Mais il avait vécu...

Pour son nouveau site internet, la municipalité forézienne a souhaité s'appuyer sur le professionnalisme d'Hervé Palmier qui totalise aujourd'hui plus de vingt ans d'expérience. Technicien du web, il est spécialisé dans la création, l'animation et la maintenance des sites internet. L'agence est labellisée « Entreprendre en France » depuis sa création, en janvier 2000.

« *Nous avons vraiment changé le moteur avec la dernière version de l'environnement de développement Joomla 4.x* » explique Hervé Palmier, responsable de l'agence web Média Conseil & Création. Et il précise : « *Je travaille avec ce qui se fait de mieux dans le monde de l'internet.* » Désormais, et toujours à la même adresse, la ville de Feurs possède un site réellement novateur.

Il suffit de surfer sur le nouveau site pour s'en rendre compte.

Ce changement radical pourra surprendre certains internautes mais la volonté de la municipalité est de proposer un site épuré et facilement accessible. Il a été conçu au regard de l'évolution de l'approche du web par les utilisateurs. Hervé Palmier précise :

« *Aujourd'hui, on va privilégier le monde du mobile. Plus de 60 % des internautes se connectent via un smartphone ou une tablette. La philosophie a complètement changé depuis moins de cinq ans. Nous créons un site pour les mobiles, ce que l'on appelle le « mobile first » et après nous le développons pour les PC et Mac.* »

Hervé Palmier
de l'agence web
Média Conseil
& Création.

(Un plan interactif

Mais la grande nouveauté, c'est le changement radical dans la conception du site. « *Nous travaillons avec des pavés ce qui est une nouveauté. Pour un site institutionnel d'une mairie, c'est vraiment une première* » détaille le spécialiste. « *Cela donne l'impression d'être dans une application mobile mais c'est réellement un vrai site internet.* » L'accès est plus fluide, plus simple. Mais cette simplicité d'utilisation n'enlève en rien à la richesse et à la diversité du contenu. Toutes les informations du panneau d'affichage légal, qui se trouve



sur la façade principale de l'hôtel de ville, sont reprises sur le site. Une des nouveautés est le plan interactif. Sur la base du plan Google Maps®, certains lieux ou certains parcours ont été rajoutés. On pense aux bornes de recharge électrique pour les véhicules, les défibrillateurs, aux toilettes publiques ; aux circuits de la navette et du car scolaire ; etc. Ces différentes informations n'apparaissent que si elles sont sélectionnées évitant ainsi la surcharge du plan et des problèmes de lisibilité.

Il existe bien naturellement une fonction « recherche » et une rubrique « contact ». Cette dernière permet d'envoyer des courriels directement à la personne concernée.

Ce nouveau site, dont l'ergonomie a été fortement travaillée, devrait être très rapidement adopté par l'ensemble des utilisateurs.

• www.feurs.org

Lors d'une réunion de travail en mairie avec, de gauche à droite, Mathilde Riccobene (Le Petit Forézien), Édith Couzon (secrétariat général), Thibault Lacarelle (directeur général des services), Mme le maire Marianne Darfeuille et Hervé Palmier (agence web Média Conseil & Création).

De nombreuses démarches possibles en ligne

Les associations posséderont un mot de passe. Elles auront en effet un accès privé. Elles devront effectuer en ligne les demandes de subvention auprès de la municipalité. Les Foréziens pourront aussi effectuer des démarches directement en ligne : abonnement ou résiliation du compteur d'eau ; inscriptions au concours des maisons fleuries ou des illuminations ; demande de débit de boisson temporaire ; demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux ; autorisation d'affichage ; ...

Des abonnements

Au regard de vos préférences, il vous sera possible de vous abonner à certaines listes de diffusion. Vous pourrez recevoir les informations concernant le sujet qui vous intéresse (offres d'emploi ; accueil des nouveaux arrivants ; ...) Vous pourrez également vous désabonner à tout moment.



Marianne Darfeuille

Maire de Feurs

« Il s'agit d'un site simple, pratique et riche en informations »

« La simplicité de fonctionnement, avec des pages dynamiques, est la base du nouveau site internet de la ville de Feurs. Contrairement à l'ancien site où il pouvait avoir redondance de certaines informations, ce n'est absolument plus le cas maintenant. Nous nous appuyons sur le site de l'office de tourisme Forez-Est pour certaines pages, notamment pour les manifestations. Cela évite les doublons. www.feurs.org est un site simple, pratique et riche en informations. Son utilisation est aisée car il a été pensé comme une application. Il relaie toutes les informations diffusées sur Citykom[®]. C'est un outil pour les Foréziens mais aussi pour toutes les personnes désirant des informations sur notre ville. »